

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2021

EXTENSION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE POUR LES JEUNES - (N° 4014)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Di Filippo, Mme Audibert, M. Bouley, Mme Boëlle, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cinieri, M. Deflesselles, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Le Grip, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Benassaya et M. Reiss

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article ouvre le RSA aux jeunes à partir de 18 ans, au lieu de 25 actuellement, et supprime la condition de pas être élève, étudiant ou stagiaire pour pouvoir en bénéficier.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) a fortement augmenté depuis le début de la crise sanitaire, pour atteindre 2,1 millions en octobre 2020, soit une augmentation de 8,5 % par rapport à octobre 2019, ce qui représente un coût pour les finances publiques de plus de 11 milliards d'euros.

Il est essentiel, dans le contexte économique actuel, de veiller à ce que les mesures prises ne soient pas contre-productives et soient réellement au service de nos concitoyens.

La crise actuelle touche particulièrement les jeunes, parfois privés d'emplois qui leur permettaient de payer leurs études et de faire face aux dépenses du quotidien. La priorité est donc de prendre des mesures qui favorisent leur insertion dans le marché du travail.

En cette période difficile pour nos jeunes, dans laquelle ils ont parfois du mal à trouver leur rôle et leur place, il est fondamental de les aider à se projeter vers l'avenir, plutôt que de les enfermer dans l'assistanat et l'inactivité.

De plus, de nombreux dispositifs existent déjà pour aider les jeunes en situation de précarité : les bourses, les APL, des frais de scolarité particulièrement bas par rapport à nos voisins européens, le

RSA jeunes, ou encore la garantie jeunes, qui permet d'amener ceux qui ont entre 16 et 25 ans vers l'emploi ou la formation, et qui s'accompagne d'une aide financière.

Accorder le RSA à tous les jeunes à partir de 18 ans revient à dévaloriser le travail dans notre pays. Pour rappel, le RSA jeunes actuel est quant à lui adressé aux jeunes qui ont déjà travaillé pendant 2 ans sur une période de 3 ans.

Notre système actuel favorise trop l'assistance au détriment de la relance ou de la construction d'un projet professionnel et de vie. C'est l'estime que les jeunes ont d'eux-mêmes qui est en jeu, leur capacité à se tourner vers l'avenir.

La priorité doit être de leur permettre de trouver une activité et de développer leurs aptitudes et compétences.

Tel est l'objet du présent amendement.